



# Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

## Appel à propositions 2021 : Foire aux questions

### Critères d'Éligibilité

#### Qui peut prétendre à une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?

- **Les organisations de la société civile** ayant des connaissances spécialisées, une expertise et une expérience dans le domaine des droits des femmes et de la prévention et/ou l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Le Fonds d'affectation spéciale reconnaissant pleinement qu'elles jouent un rôle moteur dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et les mouvements féministes et qu'elles sont en première ligne dans ce domaine, en touchant directement les femmes et les filles survivantes, **les organisations de défense des droits des femmes seront prioritaires.**
- **Les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes dirigées par et pour des femmes et des filles marginalisées (dirigées par leurs membres, par exemple)** qui ont des connaissances spécialisées, une expertise et une expérience avérée du travail avec des femmes et des filles confrontées à la violence ou risquant de l'être seront prioritaires. Nous incitons particulièrement les organisations dirigées par des filles et centrées sur les filles à déposer une candidature.
- **Les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes ayant une portée locale ou communautaire** qui sont les mieux placées pour répondre aux besoins des femmes et des filles dans leur contexte, notamment dans le cadre d'une collaboration et de partenariats équitables, seront prioritaires. Les organisations qui ne sont pas locales (mais qui répondent à d'autres critères) peuvent cependant déposer une candidature si leur proposition comprend un partenariat équitable avec, par exemple, des organisations locales de défense des droits des femmes ou des groupes dirigés par les publics cibles pour accroître les effets ou la portée communautaire de leur intervention. La proposition doit démontrer comment le partenariat garantira un équilibre équitable des pouvoirs donnant du poids aux organisations de la société civile ou de défense des droits des femmes locales/communautaires.

#### Devons-nous être une entité/organisation légalement enregistrée pour soumettre une demande?

##### Oui

- Le candidat et tout partenaire d'exécution doivent être des entités légalement enregistrées.
- Les organisations candidates doivent avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente. L'organisation candidate ou au moins une de ses organisations de mise en œuvre partenaires doit être légalement enregistrée dans le pays et/ou le territoire de mise en œuvre. Les organisations candidates doivent joindre une preuve d'enregistrement légal (ou de statut juridique) dans le cadre de la demande de subvention.
- Les demandes qui ne sont pas accompagnées d'une preuve claire de leur statut juridique seront considérées comme incomplètes et éliminées du processus d'évaluation. Veuillez noter que les statuts constitutifs ne sont pas une preuve de statut juridique.

#### Est-ce que les organisations n'étant pas légalement enregistrées peuvent soumettre une candidature?

##### Non

- Les organisations n'étant pas légalement enregistrées ne sont pas éligibles pour une candidature.

#### Une organisation éligible peut-elle soumettre plus d'une candidature ?

##### Non

- Une organisation ne peut pas soumettre plus d'une candidature, que ce soit en qualité d'organisation candidate ou de partenaire de mise en œuvre conjointe, dans tous les pays au titre du présent Appel.

### **Quels types d'organisations non gouvernementales internationales (ONGI) sont éligibles ?**

- Seules les organisations internationales de droits des femmes et les ONGI qui se concentrent explicitement sur l'égalité des sexes sont éligibles pour candidater dans le cadre de cet Appel.

### **Dans le cas d'organisations non gouvernementales internationales (ONGI), la candidature de plus d'un bureau local, associé ou affilié est-elle autorisée ?**

#### **Non**

- Un seul bureau peut déposer une candidature par cycle de subvention. Ce bureau doit être immatriculé juridiquement (ou présenter l'immatriculation juridique de son partenaire d'exécution) dans un pays et/ou territoire de mise en œuvre retenu dans l'appel à propositions.
- Cette définition s'étend pour inclure les affiliés nationaux des ONGI (c'est-à-dire qu'un seul affilié national est éligible par subvention). En outre, une ONGI ne peut postuler qu'une seule fois dans le cadre du présent Appel à propositions, en qualité d'organisation candidate ou de partenaire de mise en œuvre conjointe, dans tous les pays au titre du présent Appel.

### **Plusieurs organisations peuvent-elles présenter une candidature conjointe ?**

#### **Oui**

- Les organisations peuvent travailler avec des partenaires de mise en œuvre conjointe compétents pour compléter leur expertise, leurs capacités de sensibilisation et renforcer les capacités des organisations de base.
- Il est recommandé de limiter à trois le nombre de partenaires d'exécution qui recevront une partie du financement demandé. Dans ces cas, les propositions de subvention doivent indiquer clairement quelle organisation assumera la responsabilité principale de la gestion du projet et des obligations contractuelles.

### **Si plusieurs organisations présentent une candidature conjointe, comment doivent-elles se répartir les rôles et les responsabilités ?**

- Les rôles et responsabilités de tous les partenaires d'exécution devraient être clairement décrits dans la proposition. Par exemple, la mise en œuvre de composantes spécifiques de l'intervention proposée peut être attribuée aux partenaires de mise en œuvre spécifiques. Cependant, le demandeur principal (dont les coordonnées figurent dans la proposition) est entièrement responsable de l'exécution programmatique et financière, du suivi, des rapports d'activité, des risques et résultats associés de l'ensemble du projet à travers le travail de tous les partenaires.
- Lorsqu'une subvention est accordée, seul le demandeur principal est, selon les termes du contrat conclu avec ONU Femmes au nom du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, responsable de la gestion de la subvention accordée dans son intégralité. Il incombe à l'organisation principale de s'assurer que ses partenaires de mise en œuvre comprennent les exigences et les obligations de la subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et s'y conforment et que cette information soit partagée avec eux de manière opportune et complète. En cas d'octroi de financement, l'organisation candidate sera aussi responsable et redevable de la performance et des résultats de ses partenaires d'exécution.
- Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies encourage vivement les demandeurs principaux à signer un mémorandum d'accord/contrat avec tous leurs partenaires de mise en œuvre définissant les rôles, les responsabilités, les réalisations spécifiques et les chaînes de responsabilité au projet et pour la durée de la subvention.

### **Quels types d'initiatives bénéficient du soutien du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ?**

- Veuillez lire l'appel à propositions 2021 pour plus d'informations sur le type d'initiatives qui seront examinées dans le cadre du cycle de financement actuel.

### **Qu'est-ce qui fait qu'une note conceptuelle et une proposition en bonne et due forme sont réussies ?**

- En général, les candidatures retenues présentent les caractéristiques suivantes : (a) elles se concentrent sur des formes spécifiques de violence à l'égard des femmes et des filles – par opposition à toutes les formes de violence –, ce qui garantit des interventions plus efficaces et plus ciblées ; (b) elles indiquent clairement quels résultats seront obtenus, dans l'intérêt de qui et avec qui, où et comment, et quel est l'objectif final ; (c) elles prévoient des partenariats équitables, notamment avec des groupes et des réseaux de femmes, et décrivent le rôle spécifique qu'ils joueront dans le projet, et (d) elles mentionnent des mécanismes qualitatifs et quantitatifs de suivi et de communication des données.
- Dans le cadre du présent appel à propositions, les candidatures doivent être axées sur le travail avec les femmes et les filles marginalisées ou qui subissent des formes de discrimination croisée. Une analyse externe commandée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations et réalisée conjointement avec d'anciens bénéficiaires de subventions montre que les organisations qui travaillent avec des femmes et des filles présentant des vulnérabilités croisées s'emploient généralement à : (1) repérer le ou les groupes spécifiques de femmes et de filles qui s'exposent à un risque élevé de violence en raison de l'entrecroisement de différents aspects de leur identité, de leur statut ou de leur situation ; (2) élaborer, dans la mesure du possible, des programmes conjointement avec des femmes présentant des vulnérabilités multiples ; (3) étudier la manière dont l'invisibilité de certains groupes de femmes et de filles se crée et se renforce ; (4) prêter attention aux rapports de force multidimensionnels, en engageant un dialogue avec les individus, les groupes et les systèmes qui, ensemble, exposent les femmes et les filles à un risque de violence, et (5) travailler en collaboration avec des partenaires, y compris les mouvements de femmes, qui dialoguent avec différents groupes de femmes et définissent une approche intersectionnelle de manière à optimiser les ressources et l'apprentissage en créant une synergie et des programmes communs.

**Les bénéficiaires de projets en cours d'exécution et financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies peuvent-ils solliciter une nouvelle subvention?**

**Non**

**Une organisation ayant bénéficié d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies lors d'un cycle de financement précédent peut-elle présenter une nouvelle demande?**

**Oui**

- Une organisation qui ayant déjà bénéficié d'une subvention peut présenter une nouvelle candidature à condition que le précédent projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies soit achevé sur les plans opérationnel et financier et **clos avant mars 2022**.

**Une organisation éligible peut-elle présenter simultanément la même demande au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et à une autre source de financement ? Dans l'affirmative, que se passerait-il si au moins deux sources de financement accordent une subvention à la même demande?**

**Oui**

- Les organisations éligibles sont encouragées à soumettre leurs propositions à des sources supplémentaires de financement, étant donné que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies est extrêmement concurrentiel et reçoit plus de demandes qu'il ne peut en financer. Dans le cas où deux sources ou plus de financement venaient à approuver la même demande de subvention, les organisations seraient tenues de communiquer:
- si le total du financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et des sources supplémentaires couvre l'intégralité des coûts du projet proposé;
- si un déficit de financement persiste et les stratégies proposées par l'organisation afin de le combler;
- si le montant perçu dépasse les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet et le montant exact sollicité auprès du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies;
- Veuillez énumérer des contributions des divers bailleurs de fonds et quelles lignes budgétaires sont financées à travers chaque contribution.

## Procédure de candidature et d'évaluation

### Où puis-je trouver des informations sur l'appel à propositions?

- Cet Appel est publié sur le site Internet du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, et d'ONU Femmes.
- Les informations relatives à l'Appel à propositions sont partagées via les comptes de réseaux sociaux du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et d'ONU Femmes.

### Comment puis-je présenter ma candidature?

- Les candidats doivent présenter une première proposition sous la forme d'une note conceptuelle.
- Toutes les candidatures doivent être soumises en ligne via le système de candidature en ligne du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies sur <https://grants.untf.unwomen.org/>.
- Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies n'acceptera pas les candidatures soumises par courrier électronique, courrier postal et/ou fax.

### En quelle langue puis-je soumettre ma candidature?

- Les candidatures peuvent être soumises en anglais, en français ou en espagnol.
- Veuillez noter que bien que l'appel soit également disponible en arabe, chinois et russe, les candidatures ne sont acceptées qu'en anglais, français et espagnol.

### Comment les candidatures sont-elles évaluées et sélectionnées?

- Les candidatures sont évaluées par des experts indépendants et par le Comité consultatif des programmes, et un groupe de candidats est sélectionné pour l'octroi d'une subvention.

### Quelle est la procédure à suivre pour les candidatures présélectionnées?

- Les candidats sélectionnés sont invités à soumettre une proposition en bonne et due forme.
- Un groupe final de candidatures est examiné et approuvé par le Comité consultatif du programme du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (GPAC).
- Après la sélection finale et l'acceptation de la subvention, un accord sera signé avec ONU Femmes au nom du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.
- Une fois que les conventions sont signées, les fonds prévus pour la première année sont versés.

### Si ma candidature n'a pas été sélectionnée, puis-je recevoir des commentaires me permettant de l'améliorer?

- Étant donné le volume élevé de propositions reçues, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies n'est malheureusement pas en mesure de fournir des commentaires personnalisés sur des propositions en particulier.

### Comment les organisations candidates non retenues sont-elles informées ?

- Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies informe les organisations candidates sur le statut de leur candidature par courriel envoyé à l'adresse courriel fournie par les organisations candidates dans le formulaire de demande en ligne.

## Budgets et demandes de financement

### Y a-t-il une marge conseillée pour les demandes de financement ?

#### Oui

- Nous accorderons des subventions allant de 50 000 à 150 000 dollars des États-Unis aux petites organisations de la société civile. Pour être considérée comme une « petite organisation », le budget de fonctionnement annuel de l'organisation concernée doit avoir été inférieur à 200 000 dollars des États-Unis (en moyenne) au cours des trois dernières années.

- Nous accorderons des subventions comprises entre 150 001 et 1 000 000 de dollars des États-Unis à toutes les autres organisations de la société civile.
- Les organisations doivent examiner leur propre capacité opérationnelle et d'absorption lors du dépôt d'une demande de financement. En général, **une organisation ne peut pas demander une subvention d'un montant plus de trois fois supérieur à son budget annuel** (budget moyen de l'organisation au cours des trois années précédentes). Nous évaluerons la capacité d'absorption de l'organisation au regard des rapports financiers et d'audit ainsi que des informations sur le budget annuel de l'organisation communiquées dans le cadre de la candidature.

#### **Les organisations candidates doivent-elles participer au budget du projet?**

##### **Non**

- Bien que, dans la mesure du possible, les organisations candidates sont encouragées à contribuer financièrement ou en nature, ce n'est pas une obligation de le faire.

#### **Quels sont les coûts couverts par une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies?**

- Pour des informations supplémentaires, veuillez consulter l'Annexe 3 du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies relative à la Note Conceptuelle pour le budget.

#### **Quels coûts ne sont pas couverts par une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies?**

- Pour des informations complètes, veuillez consulter l'annexe 3 de l'appel à propositions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies relative au budget récapitulatif.

#### **Quelles sont les exigences du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en matière d'audit?**

- Durant son cycle de vie, chaque projet sélectionné peut faire l'objet d'un audit par une compagnie d'audit désignée par ONU Femmes.
- Une provision de 3,5 pour cent (3,5 %) du montant total demandé devra être incluse dans la première année de mise en œuvre afin de couvrir cette activité.

#### **Est-il possible de créer des lignes budgétaires supplémentaires dans le modèle?**

##### **Non**

- Les lignes budgétaires existantes devront être utilisées pour détailler l'ensemble des dépenses considérées comme importantes pour la réalisation satisfaisante du projet.

#### **Un budget introduit avec une Note conceptuelle peut-il être revu à la hausse lors de l'élaboration de la Proposition en bonne et due forme?**

##### **Non**

- Le budget proposé dans le cadre de la Note conceptuelle représente le montant total des fonds disponibles et alloués dans la Proposition en bonne et due forme. Néanmoins, les lignes budgétaires pourront être modifiées pour autant que le budget détaille les activités correspondantes à la ou les stratégies de programme approuvées.

#### **Le budget alloué à une intervention spécifique peut-il être augmenté une fois le budget final approuvé?**

##### **Non**

### **Questions techniques relatives à la candidature en ligne**

#### **J'ai oublié mon mot de passe d'utilisateur.**

- Pour récupérer votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié ? » sur la page de connexion. Un code de vérification sera envoyé à l'adresse électronique associée à votre compte. Utilisez ce code et vous pourrez réinitialiser votre mot de passe.

#### **Puis-je changer la langue de ma candidature après avoir commencé à remplir le formulaire?**

##### **Non**

- Une fois que vous avez choisi la langue souhaitée dans votre profil utilisateur, au moment de l'enregistrement dans le système, vous ne pourrez pas la modifier.

#### **Dois-je remplir le formulaire dans l'ordre?**

##### **Non**

- La demande ne doit pas nécessairement être remplie dans l'ordre.
- Utilisez les liens de navigation (l'icône ou le lien « Accueil ») sur le côté gauche du formulaire pour passer d'une section à l'autre.
- Veuillez noter que les données que vous entrez dans le formulaire ne sont enregistrées que lorsque vous cliquez sur le bouton « Enregistrer » situé sur le côté droit ou en bas du formulaire.
- Assurez-vous de sauvegarder votre travail fréquemment

#### **Dois-je remplir la candidature d'une traite?**

##### **Non**

- La candidature ne doit pas obligatoirement être remplie d'une traite. Grâce à votre nom d'utilisateur et à votre mot de passe, vous pouvez ouvrir une session autant de fois que nécessaire pour terminer de compléter votre candidature avant la date limite.

#### **Puis-je imprimer ma candidature ?**

##### **Oui**

- Vous pouvez imprimer votre candidature en cliquant sur le bouton « Imprimer », sur la page d'accueil.

#### **Comment puis-je savoir si j'ai terminé de remplir ma candidature ?**

- Une fois qu'une section est remplie, une coche apparaît à côté du titre de ladite section, dans la barre de navigation. Vous pouvez également consulter le statut de votre candidature dans le tableau de bord du candidat. Ce n'est qu'après avoir rempli chaque section dans son intégralité que vous pourrez déposer votre candidature.
- Pour que le dossier de candidature soit considéré comme complet, une coche doit apparaître à côté de chaque section.

#### **Que signifient les coches vertes à côté des différentes sections de la candidature?**

- Les coches vertes dans la barre de navigation signifient qu'une section a été correctement complétée. Les coches doivent apparaître dans toutes les sections requises de la candidature pour que celle-ci soit considérée comme étant complétée.

#### **Que signifient les cercles rouges à côté des différentes sections de la candidature?**

- Le cercle rouge qui entoure certaines sections dans la barre de navigation indique que vous n'avez pas répondu, ou pas répondu de manière adéquate, à des questions obligatoires dans ces sections particulières.
- Le nombre inscrit dans le cercle rouge correspond au nombre de questions sans réponse ou aux réponses inadéquates. Vous pouvez cliquer sur le bouton « Contrôler la candidature » situé sur la droite pour retrouver et répondre aux questions concernées en vue de compléter une section particulière.

#### **À quoi sert le bouton « Contrôler la candidature » ?**

- Vous trouverez le bouton « Contrôler la candidature » sur la page d'accueil ainsi que sur chaque page du formulaire de candidature. Cet outil aide les utilisateurs à renseigner les formulaires de candidature avec précision.
- Lorsque vous cliquez sur le bouton « Contrôler la candidature », votre candidature est passée en revue pour vérifier que tous les champs obligatoires sont renseignés.
- Les champs obligatoires restés vides ou qui contiennent une réponse non valide seront marqués en rouge. Vous devez alors aller à la question ou section concernée et renseigner les champs obligatoires de façon adéquate pour valider la section.
- Vous pouvez cliquer sur le bouton « Contrôler la candidature » à tout moment et autant de fois que vous le souhaitez avant de déposer votre candidature.

#### **Puis-je apporter des changements aux sections déjà complétées ?**

##### **Oui**

- Vous pouvez modifier toutes les parties de votre candidature autant de fois que vous voulez avant de la soumettre.
- Une fois la candidature soumise, plus aucune modification ne sera possible.

#### **Comment puis-je soumettre ma candidature ?**

- Une fois la candidature complétée (voir la question précédente), vous pourrez cliquer sur le lien « Soumettre la candidature » se trouvant sur le côté gauche du formulaire de candidature.

#### **Puis-je apporter des changements à ma candidature après l'avoir soumise ?**

##### **Non**

- Il est impossible de faire des changements sur une candidature soumise, en aucune circonstance.

#### **Que dois-je faire si je ne dispose que de copies papier de mes documents (rapports d'audits, rapports financiers annuels, etc.) et d'aucune copie en format électronique?**

- Toutes les copies papier devront être scannées et transmises par voie électronique.
- Aucun document envoyé par la poste ne sera accepté.

#### **J'essaie de télécharger un fichier, mais j'ai des problèmes. Que dois-je faire ?**

- Vos fichiers ne peuvent pas dépasser les 50 MB.
- Si la taille de votre fichier est supérieure à 50MB, veuillez le diviser en deux parties puis téléchargez-les séparément.
- Si le fichier dépasse toujours 50 MB, nous vous conseillons de scanner uniquement les sections pertinentes et de réessayer. Veuillez noter que le téléchargement de documents dépend également de la vitesse de votre connexion Internet et de votre bande passante.
- Si les problèmes persistent, n'hésitez pas à envoyer un courrier électronique à [unwfgms@unwomen.org](mailto:unwfgms@unwomen.org) en indiquant comme objet du message : « AIDE POUR LA CANDIDATURE : Pays de mise en œuvre / nom de l'organisation ».